



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34-543-02 Asztalos

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Menuisier

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- respecter les consignes de sécurité sur le lieu de travail;
- contrôler, régler les engins et les outils;
- établir l'état des lieux;
- construire des structures de base en bois;
- monter des structures de base de menuiserie;
- montage sur place;
- fabrication de meubles de rangement;
- fabrication de tables;
- fabrication de meubles d'assise;
- fabrication de meubles de couchage;
- fabrication de meubles complémentaires;
- fabrication de meubles de bureau;
- fabrication de placards;
- fabrications de portes et de fenêtres;
- fabrication d'escaliers et de rampes;
- fabrication d'autres produits de menuiserie;
- poser et fixer des structures de menuiserie en bâtiment;
- poser et régler des équipements et des charnières de menuiserie en bâtiment.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7223 Menuisier en meubles

7514 Menuisier en bâtiments

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2018.07.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Type de l'examen</th> <th style="width: 45%;">Description de l'épreuve</th> <th style="width: 15%;">Note</th> <th style="width: 25%;">Pondération à l'évaluation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Épreuve écrite centrale</td> <td>Mécanique des structures, technologie, connaissance des matériaux</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">25.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances relatives à la protection sur le lieu de travail et connaissances techniques</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Réalisation de chef-d'oeuvre pour l'examen</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de manipulation de machine</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de façonnage du bois</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">20.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Épreuve de montage en menuiserie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	Type de l'examen	Description de l'épreuve	Note	Pondération à l'évaluation	Épreuve écrite centrale	Mécanique des structures, technologie, connaissance des matériaux	5	25.00	Épreuve orale	Connaissances relatives à la protection sur le lieu de travail et connaissances techniques	5	15.00	Épreuve pratique	Réalisation de chef-d'oeuvre pour l'examen	5	15.00	Épreuve pratique	Épreuve de manipulation de machine	5	10.00	Épreuve pratique	Épreuve de façonnage du bois	5	20.00	Épreuve pratique	Épreuve de montage en menuiserie	5	15.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Type de l'examen	Description de l'épreuve	Note	Pondération à l'évaluation																														
Épreuve écrite centrale	Mécanique des structures, technologie, connaissance des matériaux	5	25.00																														
Épreuve orale	Connaissances relatives à la protection sur le lieu de travail et connaissances techniques	5	15.00																														
Épreuve pratique	Réalisation de chef-d'oeuvre pour l'examen	5	15.00																														
Épreuve pratique	Épreuve de manipulation de machine	5	10.00																														
Épreuve pratique	Épreuve de façonnage du bois	5	20.00																														
Épreuve pratique	Épreuve de montage en menuiserie	5	15.00																														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5																															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>À l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie par l'Arrêté n° 4/2015. (II. 19.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

Niveau d'entrée requis:

- Formation scolaire de base
- Exigences d'aptitude professionnelle sont nécessaires

Modules d'exigences professionnelles:

- 10224-12 Façonnage de base du bois massif
- 10225-12 Pose en menuiserie
- 10226-12 Fabrication des produits de menuiserie
- 11371-12 Sécurité du travail
- 10228-12 Manipulation des machines
- 10229-12 Préparation de la fabrication
- 11497-12 Animation de personnel I
- 11499-12 Animation de personnel II.
- 11500-12 Santé et sécurité sur le lieu de travail

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2018.07.02

CACHET